

tion et de l'accroissement à notre commerce.

Un autre paragraphe de l'adresse a rapport au chemin de fer du Pacifique. Le gouvernement se propose de poursuivre les travaux de ce chemin de fer avec vigueur, pour satisfaire le désir bien raisonnable des habitants de la Colombie-Britannique. Après la Confédération, quand les provinces éloignées s'unirent au Canada, on songea à les rapprocher aux provinces plus anciennes, au moyen de communications faciles. Tous les partis furent, je crois, du même avis. Je me rappelle même, avoir lu, dans un journal influent, qui n'était pas partisan du premier ministre, un article demandant pourquoi ce dernier retardait les travaux. Mais je crois qu'il existe une grande diversité d'opinion sur la manière dont ces travaux doivent être faits. Il y a un point cependant sur lequel tous doivent s'accorder. Quand la Colombie-Britannique entra dans la confédération des provinces, ce ne fût qu'avec l'entente qu'un chemin de fer serait construit, donnant autant que possible à ces provinces éloignées un moyen facile de communication avec l'est, pour pouvoir aisément effectuer le transport de leurs produits par la mer. Le gouvernement de la Confédération a engagé sa parole, et mieux vaut perdre son argent que son honneur. Je crois que sous peu 500 milles de ce chemin, reliant le lac Supérieur au Nord-Ouest, seront terminés ; ce qui serait déjà un grand avantage, et le commencement de l'exécution d'un engagement du Canada avec la Colombie anglaise. La ligne de conduite que le gouvernement actuel ou tout autre doit suivre par rapport à ces travaux, est, à mon avis, de les poursuivre sans relâche, avec tous les moyens à sa disposition.

On voit dans le discours du Trône, qu'une nouvelle voie de communication a été ouverte entre Manitoba et le réseau des chemins de fer des États-Unis, en reliant l'embranchement de Pembina avec le chemin de fer de Saint-Paul et Pacifique à Saint-Vincent.

Je ne puis dire si cet arrangement sera avantageux pour notre population, ou s'il aura pour effet d'entraîner les colons aux États-Unis, et d'y faire passer le commerce à notre détriment, mais je ne doute point que le chemin de fer ne soit d'un grand avantage. Un écrivain

distingué, disait un jour, que pour se faire une juste idée de l'état et de l'avancement d'un pays, il ne s'arrêterait pas à compter le nombre de ses hommes d'État, de ses établissements d'éducation, ou de ses institutions scientifiques, mais qu'il pourrait mieux juger, en examinant de quels moyens de communication, étaient pourvus les habitants pour pouvoir non-seulement échanger leurs denrées, mais encore se communiquer leurs pensées et leurs opinions. Si cette idée est juste, elle doit s'appliquer aussi bien au Canada qu'à tout autre pays. Notre territoire est immense et ce que nous devons le plus chercher, c'est de nous connaître mutuellement et d'encourager l'émigration vers notre pays. Et comment pouvez-vous croire qu'un homme qui est obligé de quitter tout ce qui lui est cher, et qui l'attache à son pays, pour venir chercher fortune sur de nouveaux rivages, choisisse de préférence un pays où il ne trouvera même pas les facilités de communication et toutes les commodités qui diminuent de beaucoup les difficultés que rencontre un émigrant ? N'est-il pas nécessaire dans un pays comme le Canada, dont les ressources sont inépuisables, de tâcher d'en tirer le meilleur parti possible, et d'essayer autant que faire se peut de nous tenir sur un pied d'égalité avec nos voisins, en ce qui concerne les voies de communication. Nous avons la promesse d'un projet de loi devant amender l'acte relatif aux timbres, et d'un autre amendement l'acte des poids et mesures. Les amendements projetés y apporteront, je l'espère, des réformes utiles, et auront pour effet de rendre ces parties du service public plus efficaces. C'est aussi l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi pour préparer le recensement qui devra avoir lieu en 1881. Je n'ai aucun doute que pour bien exécuter cet important ouvrage, le gouvernement devra commencer en temps opportun les opérations préliminaires, car il est nécessaire que le recensement soit aussi exact que possible. Le gouvernement doit aussi prendre les mesures convenables pour recueillir et vérifier les statistiques vitales, criminelles et autres. Nul doute que les statistiques vitales sont d'un grand intérêt pour le pays. Par leur moyen peuvent être réglées les questions relatives au droit de propriété, de même que l'on peut y trouver